

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE  
SEANCE VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :**  
EN EXERCICE : 15  
PRÉSENTS : 13  
Procurations : 2  
Absent : 0

L'an deux mille vingt-deux et le deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** SOULIER Samuel, Maire, BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, DOMEIZEL Emilie, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, TREBUCHON Géraldine.

**Présents par procuration :** Madame Anne SOULIER à Madame Sandrine CONSTANT, Monsieur Jean-Marie BRUNET à Monsieur Xavier BECHETOILLE.

**Absent :** Néant

**Secrétaire de séance :** Madame CONSTANT Sandrine

**2 - OBJET : CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE TECHNIQUE POUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Par délibération du 22 octobre 2021, le Conseil Municipal de Saint-Alban-sur-Limagnole a décidé d'engager la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Afin d'engager les études préalables à la révision du PLU, la Commune a consulté, en date du 31 mai 2022, plusieurs Bureaux d'étude Technique (BET) en vue d'assurer cette mission :

- Agence Robin et Carbonneau, Montpellier ;
- Monsieur Cyrille BONNET, Rodez ;
- Agence OC'THEA, Rodez ;
- Cabinet GAXIEU, Séverac d'Aveyron.

Seul Monsieur Cyrille BONNET, Architecte Urbaniste à Rodez a donné suite favorable à la consultation et a fait une proposition chiffrée et détaillée, avant la date limite du 22 juillet 2022, au prix de 58 485.00 € HT soit 70 182.00 € TTC.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT l'offre de Monsieur Cyrille BONNET au prix de 58 485.00 € HT soit 70 182.00 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.



Le Maire,

Samuel SOULIER